

## Aus Briefen des nachmaligen Bundesrates Druey über die Dreissigerwirren

Autor(en): Eduard Liechtenhan-Haffter

Quelle: Basler Jahrbuch

Jahr: 1940

<https://www.baslerstadtbuch.ch/.permalink/stadtbuch/5e259ce2-cc25-451e-bf9c-3f45b0de4ebd>

### Nutzungsbedingungen

Die Online-Plattform [www.baslerstadtbuch.ch](http://www.baslerstadtbuch.ch) ist ein Angebot der Christoph Merian Stiftung. Die auf dieser Plattform veröffentlichten Dokumente stehen für nichtkommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung gratis zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrücke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger schriftlicher Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des vorherigen schriftlichen Einverständnisses der Christoph Merian Stiftung.

### Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Die Online-Plattform [baslerstadtbuch.ch](http://www.baslerstadtbuch.ch) ist ein Service public der Christoph Merian Stiftung.

<http://www.cms-basel.ch>

<https://www.baslerstadtbuch.ch>

## Aus Briefen des nachmaligen Bundesrates Druey über die Dreißigerwirren.

Mitgeteilt von Eduard Liechtenhan-Haffter

Während der Wirren, welche in den dreißiger Jahren des letzten Jahrhunderts zur Trennung des Kantons Basel in zwei Halbkantone führten, wurden von der eidgenössischen Tagsatzung mehrmals Kommissare entsandt, um der Versöhnung zu dienen. So wählte am 5. Oktober 1832 die Tagsatzung zu diesem Amt den Thurgauer Obergerichtspräsidenten Eder, den Aargauer Großrat Dorer und den Waadtländer Staatsrat *Henri Druey*.

Druey war ein noch verhältnismäßig junger Mann für eine solche Aufgabe. Er war 1799 in Faoug am Murtensee geboren, und zwar in wenig erfreulichen häuslichen Verhältnissen. Infolgedessen war auch seine Erziehung etwas vernachlässigt: lernte er doch erst nach dem 10. Lebensjahre lesen und schreiben. Doch besuchte er dann die Schule in Avenches und später das Institut Loder in Bern, um sich die Anfangsgründe des Deutschen und des Lateinischen anzueignen. Da er sich zum Notar ausbilden sollte, kam er als Kanzlist nach Lucens, wo damals, in den Jahren 1816—1818, als Pfarrhelfer *Henri Piguet* amtete, ein literarisch und philosophisch hochgebildeter Mann. Seine Gattin war ebenfalls eine geistig überaus regsame Frau. Sie war nach dem Tode ihrer Mutter aus ihrer Heimat Chur nach Biel gebracht worden ins Haus ihrer Tante und ihres Onkels, des Kunstmalers Hartmann, war dort aufgewachsen seit ihren Mädchenjahren und hatte dort auch Piguet kennen gelernt. In Basel war Elise Piguet keine Unbekannte: zahlreiche junge Baslerinnen haben in ihrem Töchterpensionat, das sie nach ihres Gatten Tod weiterführte,

ihre Fortbildung genossen; ein Band «Lettres d'une amie maternelle à ses filles adoptives», der in Basel nach ihrem Tode gedruckt wurde, gibt Zeugnis von dem schönen Verhältnis, das sie mit ihren Pensionärinnen verband. Ihre jüngste Tochter wurde 1844 die Gattin des Basler Gymnasiallehrers Theophil Burckhardt.

Dem jungen Geistlichen und seiner Frau fiel der junge Kanzlist auf; namentlich scheint sie sein Urteil über Bücher frappiert zu haben, die sie ihm zu lesen gaben. Piguet erkannte die bedeutende Begabung Druеys und konnte die Eltern veranlassen, daß sie ihn studieren ließen. Die Mittel dazu streckte freilich zum größten Teile er selber vor. So erwarb sich Druеy in Lausanne den Grad eines Rechtslizentiaten und erweiterte darauf seinen Gesichtskreis durch Aufenthalte an ausländischen Universitäten und durch Reisen. Er studierte in Tübingen, Göttingen, Heidelberg und Berlin; neben der Rechtswissenschaft waren es philosophische und historische Vorlesungen, die er vorzugsweise besuchte; unter anderem hörte er Savigny und Schleiermacher. Aufenthalte in Paris und in England vervollständigten seine Ausbildung; eine Fülle interessanter Persönlichkeiten lernte er in Paris im Hause des ehemaligen helvetischen Staatsmannes Stapfer kennen.

Während seiner Abwesenheit war Piguet als Pfarrer nach Cotterd im Vully übergesiedelt, also in unmittelbare Nähe von Druеys Heimat. Druеy selbst freilich wohnte nach seiner Rückkehr aus dem Auslande zuerst als Advokat in Moudon und dann in Lausanne. Dort wurde er gleich in den Strudel der politischen Ereignisse gezogen. Auch in der Waadt garte es damals, und als im Jahre 1831 der Kanton eine neue Verfassung bekam, gehörte Druеy dem Verfassungsrat an, der sie auszuarbeiten hatte, und wurde nach ihrer Einführung in den Staatsrat gewählt, der unserem Regierungsrat entspricht. Als Abgeordneter seines Kantons auf zahlreichen Tagsatzungen nicht nur während der unruhigen dreißiger Jahre, sondern auch noch in den Zeiten des Sonderbundes war er in der ganzen Schweiz

wohlbekannt als überzeugter Anhänger der radikalen Richtung; bei Einführung der Bundesverfassung von 1848 wurde er in den ersten Bundesrat gewählt und war 1848 Vizepräsident, 1849 Bundespräsident. Die ungeheure Arbeitslast, die er all die Jahre hindurch trug, zehrte wohl in Verbindung mit einem sehr lebhaften Temperament seine Kräfte vorzeitig auf. Er starb schon im Jahre 1855.

Dankbarkeit sowohl als eine immer enger sich gestaltende Freundschaft verband Druey mit dem Pfarrhaus über dem Murtensee. Nach dem frühen Tod Piguets im Jahre 1830 blieb er mit dessen Witwe bis zu seinem Tode aufs engste verbunden. Eine Sammlung von etwa 250 Briefen Drueys an Herrn und Frau Piguet liegt auf der Kantonsbibliothek in Lausanne; eine kleine Anzahl von Gegenbriefen sind im Besitz des Verfassers dieses Aufsatzes, der Piguets Urenkel ist. Von Drueys Dankbarkeit gibt unter anderem ein Brief Zeugnis, in dem er an Madame Piguet schreibt:

Sans parler de l'enfance et de la jeunesse proprement dite, j'ai été un être commun et fort ordinaire, bien bas ; au moment où peut-être la dernière étincelle alloit s'évanouir, M. Piguet a été pour moi un prophète et un sauveur, m'a relevé, ranimé et donné une existence supérieure à bien d'autres. J'ai été étudiant, voyageur, homme du monde, écrivain chez un notaire, stagiaire chez un avocat, avocat moi-même, législateur, juge, constituant, secrétaire, conseiller d'Etat, député à la Diète, commissaire dans le Canton de Bâle.

Schon in der Zeit der Basler Wirren hatte Frau Piguet in Basel zahlreiche Bekannte. Zu ihnen gehörte der Waadtländer Alexandre Vinet, damals Professor an unserer Universität und mit Pfr. Piguet befreundet; aber auch mit mehreren Basler Familien unterhielt sie dauernd Beziehungen. Ihr ältester Sohn André, der spätere Theologieprofessor in Lausanne, weilte damals als Schüler der untern Gymnasialklassen in Basel, zuerst im Hause Vinets, dann in dem des Konrektors Kürsteiner. Diese Beziehungen legten

es nahe, daß gerade über die Basler Frage zwischen Druey und Frau Piguet eingehend korrespondiert wurde.

Drueys politische Ansichten waren im allgemeinen nicht ohne Einfluß auf diejenigen der Madame Piguet; in diesem besonderen Fall befand sie sich freilich gewissermaßen zwischen zwei Feuern insofern, als sich Druey als überzeugter Radikaler, als Anhänger der «Bewegungspartei», ganz auf die Seite der Landschaft stellte, während die Gesellschaft in Basel, welcher sie nahestand, natürlich den städtischen, konservativen Standpunkt einnahm. Ja, eine gewisse Schwierigkeit lag darin, daß Druey mit solchen Persönlichkeiten in Basel, z. B. der Familie Geigy, gerade durch Frau Piguet nahe bekannt geworden war.

Die Tatsache, daß der junge André Piguet damals in Basel war, gab auch den Anlaß zur ersten Bemerkung Drueys über die Basler Angelegenheiten. Nach den ersten Feindseligkeiten zwischen Stadt und Land, welche im Januar 1831 erfolgten, schreibt er am 15. Februar von Lausanne aus:

J'ai bien pensé aux anxiétés qu'ont dû vous causer les affaires de Bâle à cause d'André ; mais quoi ? Dieu fait tout pour le mieux. — Il est bien des choses que j'aurai à vous dire sur les derniers événements : je les considère sous le point de vue de la volonté de Dieu ; voilà qui explique à peu près tout.

Den ersten Feindseligkeiten vom Januar waren nach kurzer Ruhe neue gefolgt, so daß sich schließlich die Tagssatzung entschloß, ihre Repräsentanten in den Kanton Basel zu schicken. Im September wurde sogar die Besetzung des Kantons samt der Stadt durch eidgenössische Truppen nötig.

Am 11. Februar 1832 beschloß der Basler Große Rat, den Gemeinden des Baselbiets, die sich für Trennung von der Stadt ausgesprochen hatten, die Verwaltung zu entziehen. Damit war die Voraussetzung zur Bildung eines eigenen Kantons gegeben. Der Anfang April unternommene Versuch, die stadttreue Gemeinde Gelterkinden

durch Truppen gegen allfällige Angriffe zu sichern, führte zu einer wütenden Schießerei und einem Kampf um dieses Dorf; es wurde schließlich von den Getrennten eingenommen, und sie hausten übel darin. Basel verlangte darauf die Einberufung einer außerordentlichen Tagsatzung; doch der damalige Vorort Luzern wollte sie nicht von sich aus einberufen, so daß Basel die andern Stände bitten mußte, sie zu verlangen.

Um die Behörden des Kantons Waadt in ihrem Sinne zu bearbeiten, schickte die Basler Regierung Prof. Vinet nach Lausanne. Dieser war zwar im Prinzip nicht konservativ, stand aber in dem Kampf mit der Landschaft auf seiten der Stadt. Eine ähnliche Stellung nahm in Lausanne sein Kollege, der Literaturprofessor Monnard, Ehrendoktor der Universität Basel, ein.

Wie in allen Kantonen mußten auch in Lausanne die Instruktionen für die Tagsatzungsabgeordneten festgelegt werden. Der Staatsrat schlug dem Großen Rat vor, weiter die neu geschaffene Verfassung vom Jahre 1831 zu garantieren und die Trennung rückgängig zu machen. Die Großratskommission, die Instruktionen vorzuschlagen hatte, war dafür, daß die Tagsatzung die ganze Basler Frage durch Truppenintervention entscheide. Im Gegensatz zu diesen beiden Meinungen wollte Druey die Trennung wenigstens provisorisch anerkennen. Abgesehen von seiner Zugehörigkeit zur fortschrittlichen Bewegungspartei waren seine Sympathien auf seiten der unteren Volksschichten auch deshalb, weil er selbst aus dem Kleinbauernstand hervorgegangen war. Der Große Rat einigte sich damals auf einen Vermittlungsantrag Correvon: Anerkennung der Trennung und, wenn notwendig, bewaffnete Intervention der Tagsatzung.

Ueber Vinets diplomatische Reise nach Lausanne schreibt Druey am 18. Juni 1831 folgendes an Frau Piguet:

*Vous avez appris que M. Vinet a été à Lausanne dans le courant d'Avril ; il est venu essentiellement, uniquement pour les affaires de Bâle. J'ai eu le plaisir de le voir deux*

fois, il m'a écrit deux fois. Son but étoit d'engager le C. de Vaud ainsi que celui de Genève à faire quelque chose de décisif en faveur de Bâle ; d'abord à obliger le Vorort à convoquer la Diète : cela n'a pas eu de suite pour nous, puisque la Diète a alors été convoquée ; — ensuite il plaidoit la cause de son Gouvernement ; il auroit voulu que l'on revînt des instructions données en Avril à Mess<sup>r</sup> Nicole et Colonel De la Harpe (Intend<sup>t</sup> des péages, frère du Landammann, ancien C<sup>r</sup> d'Etat), instructions dont je vous ai dit qu'elles étoient le résultat combiné de l'opinion de la Commission, de M<sup>r</sup> Correvon père et de moi. M<sup>r</sup> Vinet auroit voulu qu'on en revînt à garantir de nouveau la Constitution de Bâle et à donner toute l'efficacité possible à cette garantie : chose impossible après tout ce qui s'est passé, surtout depuis que Bâle a consenti à la séparation de la Campagne en lui retirant son administration. M<sup>r</sup> Vinet auroit voulu considérer cet acte de Bâle comme non avenu, comme arraché à la force des circonstances ; mais personne n'a obligé Bâle à cette faute capitale. M<sup>r</sup> Vinet considéroit le respect de la garantie dans le sens de la ville de Bâle, comme cette foi jurée entre confédérés, comme une parole donnée que l'honneur, la loyauté et la religion obligent à tenir, — mais la parole a été donnée à tout le Canton de Bâle et non pas seulement à la ville ; mais la parole donnée ne sauroit aller jusqu'à écraser les uns au profit des autres. — En général, ce cher M<sup>r</sup> Vinet a évidemment été circonvenu, prévenu du moins par son Gouvernement ; il se croit plus impartial dans cette affaire qu'il ne l'est en réalité ; il a l'intention d'être impartial, juste ; mais ce qui l'en empêche, c'est : 1<sup>o</sup> ses doctrines politiques semblables à celles de Monnard et des doctrines de France, espèce de juste-milieu, qui les portent à favoriser *les villes*, la classe *moyenne*, à refuser des droits aux peuples parce qu'ils ne sont pas *mûrs* : doctrines qui ont quelque chose de fort plausible, de fort séduisant, que j'ai partagées moi-même ; mais dont j'ai reconnu le défaut capital, c.-à-d. de n'être pas assez *radicales*, et par consé-

quent de ne pas convenir à une époque où il s'agit de remuer le sol non pas à moitié, mais d'extirper jusqu'à la racine. Les palliatifs étoient bons quand l'ancien édifice étoit encore debout, pour l'empêcher de tomber si possible; mais à présent que, par le souffle de Mess. Monnard, Vinet et de leurs amis, l'ancien édifice est tombé, il ne faut pas rester à moitié chemin, reculer d'horreur devant ses propres œuvres; allons, saisissez le hoyau, la bêche, débarrassez le sol des vieus matériaux du vieil édifice que vous avez renversé, afin qu'on en puisse reconstruire un nouveau, nettoyez l'aire; mais, disent ces Messieurs, il ne faut pas *tout* renverser, tout détruire; il y a ceci, cela de bon parmi les choses anciennes. C'est possible, mais ne voyez-vous pas que, si l'on veut respecter ceci ou cela de l'ancien ordre des choses, on ne saura plus où s'arrêter dans le système des exceptions; ne vous apercevez-vous pas, Messieurs, que ces ruines que vous voudriez maintenant ménager gêneront l'architecte dans la construction du nouvel édifice? En un mot, la devise de ces doctrines est d'être de l'ecclésiastisme, qui consiste à prendre ici et là, à gauche et à droite, ce qu'il y a de bon, à le censurer, le soutenir: au 1<sup>er</sup> abord, cela paroît excellent, rien de mieux; mais quand on y regarde de plus près, on voit que toutes ces parties rapportées manquent de liaison, de ciment, précisément parce qu'elles découlent de principes divers: or, en toute choses l'unité fait la force, et l'ecclésiastisme manque d'unité.

2<sup>o</sup> Ce qui empêche encore M<sup>r</sup> Vinet d'être impartial dans l'affaire de Bâle, c'est sa position. Il est professeur dans la ville, en est estimé, aimé; il connoît certaines personnes influentes ou du gouvernement qui sont très-respectables, et tout cela l'empêche de voir l'intérieur de la coupe. Bien plus, il se charge d'une mission politique pour le Gouv<sup>t</sup> de Bâle: tout cela exerce de l'influence sur le jugement en laissant aux intentions toute leur pureté.

J'ai préparé une lettre en réponse à la sienne, mais je n'ai pas encore eu le temps de l'expédier. Quelque plaisir que j'aie éprouvé à revoir un homme pour lequel j'ai tant

d'estime, je n'ai pu me défendre d'un sentiment pénible, de quelque chose qui m'oppressoit en lui voyant remplir un rôle qui ne lui va pas : M<sup>r</sup> Vinet diplomate ! M<sup>r</sup> Vinet l'envoyé, l'avocat de cette aristocratie bâloise si étroite, si avide, si orgueilleuse ! Non j'ai de la peine à le comprendre. L'ambassadeur si noble, si franc, si loyal juroit avec la cause si peu digne de lui ; mais on voyoit que son esprit étoit prévenu . . .

Mehr als zwei Jahre später, in einem Brief vom 4. bis 6. Januar 1835, kam Druey auf dieses Urteil über Vinet noch einmal zurück und begründete es ausführlicher. Der Brief ist ein so charakteristisches Urteil eines Radikalen jener Zeit über den gemäßigten Liberalismus, daß er hier ebenfalls Platz finden mag. Der Abschnitt lautet:

M. Vinet est un homme de bien, une belle ame, une ame chaleureuse ; je rends justice à toutes ses vertus, a ses grandes qualités morales ; mais il m'est impossible de ne pas trouver dans son esprit tout ce que je reproche à l'école écossaise, doctrinaire, *protestante*, s'il faut trancher le mot. C'est ce que les Allemands appellent *die Halbheit*, n'être qu'à moitié, ou, si l'on préfère, l'inconséquence. On veut la liberté et on ne la veut qu'à moitié. On veut l'ordre, et l'on ne le veut qu'à moitié. On veut et on ne veut pas. On veut la liberté de l'examen, mais à condition que l'on ne franchisse pas le cercle tracé par *la lettre* de la Bible ; on rejette l'autorité du pape, et comme l'on ne peut cependant pas se passer d'autorité, on se retranche derrière une lettre morte et l'on repousse la seule véritable source de la liberté et de l'autorité, savoir la raison, que Dieu nous a donnée, par laquelle son esprit se révèle à notre esprit, cette raison qui est le vrai, le beau et le bon, quand notre raison individuelle s'est identifiée à la raison divine empreinte dans l'univers, cette raison sans laquelle on n'aurait jamais eu l'idée de la réformation, sans laquelle le sens spirituel de l'Écriture Sainte ne se révéleroit jamais à notre intelligence. On évoque des révolutions, on dit que c'est *de révolte en révolte* que la société se perfectionne et que l'humanité

avance, et quand elles éclatent en France et en Suisse, on se hâte de leur opposer des digues lorsqu'elles ne sont qu'à moitié chemin, on les repousse avec horreur quand elles apparoissent dans le Canton de Bâle. Et cela, pourquoi ? Parce qu'à Bâle, une majorité numérique avoit d'abord accepté la constitution (à ce qu'on dit du moins) ; parce que la Diète l'avoit garantie ; parce que la révolution s'est montrée à Bâle comme dans tous les temps, hideuse ! Comme si les révolutions n'étoient pas précisément un bouleversement des formes et des règles établies ; comme si dans ces grandes catastrophes nécessitées par la corruption et l'injustice des temps qui ont précédés, on devoit s'arrêter à de vaines formules : Comme si la garantie obtenue de la Diète par un subterfuge avoit la moindre valeur, comme si la Diète pouvoit avec ses garanties aller contre la force des choses et le droit, en imposant des gouvernemens ! Comme s'il n'étoit pas dans la nature même des révolutions de se montrer hideuses, précisément parce qu'elles renversent, détruisent et que tout renversement offre le spectacle du désordre, que toute destruction fait mal au cœur de l'homme, la destruction des abus politiques, comme la destruction du péché, comme cette destruction journalière qu'on appelle la mort. Etoit-il bien ravissant le spectacle des premiers chrétiens brisant les idoles, renversant les autels, incendiant les temples païens ? Croyez-vous peut-être, Messieurs les protestans, que la réformation se seroit faite, si, par respect pour cet ordre légal consacré par des siècles, on se fût fait scrupule de prêcher la *révolte* contre le pape, le mépris de ce Souverain Pontif, de tout le Clergé catholique, de renverser des autels, d'abattre, de briser les images des Saints, les croix même, de profaner les temples catholiques ? Pensez-vous, Messieurs de l'aristocratie bourgeoise et citadine, que vos ancêtres auroient pu détruire la féodalité sans la violence, sans brûler les châteaux ? Est-ce que Jésus-Christ n'a pas donné lui-même l'exemple de mesures vigoureuses, quand il a chassé du Temple les marchands, *renversé* les tables des changeurs ? Comment puri-

fiezerez-vous l'air sans orage ? Vraiment, on diroit que les révolutions se font à l'eau de rose avec les formes méticuleuses du salon. Quand les ennemis de la liberté se retranchent derrière les institutions existantes et l'ordre légal pour refuser ce qui est juste, ce à quoi les peuples ont droit, il ne reste d'autre moyen que la force, la force amène la résistance, la résistance le choc, l'irritation, le déchaînement de toutes les passions humaines. Tout cela est affligeant ; mais, à tout prendre, la ruse, la perfidie sont pour le moins aussi blamables que la violence. — Vous voyez que j'oppose les doctrines à eux-mêmes, rien de plus. C'est à un tribunal autrement élevé et impartial que celui des partis en présence, que toutes ces choses seront jugées. Ce tribunal est Dieu, mais il se reflète dans l'histoire et la postérité. — Le papisme et l'absolutisme sont conséquens : ils veulent l'asservissement intellectuel et politique ; ils haïssent les réformes et les révolutions, ils ne les évoquent pas. Les partisans de la destruction religieuse, sociale et politique sont conséquens : ils veulent débayer le terrain des obstacles qui s'opposent à l'établissement de la liberté religieuse, sociale et politique : ils ne conjurent pas les révolutions qu'ils ont évoquées, quand elles apparaissent. Les personnes qui espèrent dans une rénovation religieuse, de la société et des gouvernemens sont conséquentes : Prêtes à semer dans le champ du monde, quand il sera débarrassé des ronces et des épines, elles ne viennent pas quereller, traccasser, empêcher les ouvriers qui extirpent les ronces et les épines, qui nettoient l'aire ; au contraire, ils les saluent, les encouragent et, en cas de besoin, leur aident. Les protestans, les gallicans, les doctrinaires, les juste-milieu de toutes espèces se conçoivent, on les comprend, mais ils ne sont pas conséquens. Il faut bien qu'ils soient dans l'ordre des choses, puisqu'ils existent ; mais, hélas ! le mal existe aussi. Ils ne savent ce qu'ils veulent, par conséquent ce qu'ils font. Ils mettent le feu, et accourent pour éteindre. Ils veulent l'ordre et ils prêchent des maximes qui conduisent à l'insubordination. Ils veulent la liberté et ils

s'efforcent d'entraver son développement. Voilà des gens bien difficiles à classer : protestans contre le catholicisme, catholiques contre le vrai protestantisme qui mène droit au rationalisme, révolutionnaires contre les rétrogrades, stationnaires, rétrogrades contre le mouvement, on est forcé d'en faire une classe à part. C'est précisément la classe des inconséquens, de gens qui ne sont qu'à demi: semi-catholiques, semi-naturalistes, semi-aristocrates, semi-démocrates. Mais cet état d'indécision est déjà un commencement de destruction. Et c'est parmi les destructeurs qu'en dernière analyse, il faut ranger nos juste-milieu : ce n'est pas franchement et à coup de hache qu'ils détruisent, mais par le poison des doctrines.

Ce jugement est sévère, j'en conviens, mais il est juste. Il porte non pas sur M. Vinet, ni même sur les hommes du parti, mais sur les doctrines. On ne sauroit avoir trop d'indulgence envers les hommes, d'autant plus que, comme dans tous les partis, il y en a d'uns et d'autres, des hommes probes, des scélérats, des insignifians. Mais pour les doctrines, il les faut combattre sans miséricorde, parce qu'elles sont mauvaises. Je les connais ces doctrines, parce que je les ai plus ou moins partagées, en revenant de Paris. Si cette circonstance est pour moi un motif d'indulgence pour les hommes, et l'indulgence est toujours de raison, il n'en est pas de même pour les doctrines entre lesquelles je me prononce, précisément parce que j'ai reconnu tout ce qu'elles ont d'inconséquent et pernicieux. — Quant à la modération, elle n'appartient pas plus à ces doctrines qu'à d'autres ; l'expérience nous prouve tous les jours qu'il y a des gens furieux de modération, et que des gens dont les doctrines sont très-tranchées, soit dans le sens du mouvement, soit dans le sens rétrograde, sont fort modérés dans leur soi-disant exagération. C'est que la modération gît plus dans le caractère des hommes qui professent les doctrines que dans les doctrines elles-mêmes.

Je ne m'arrêterais pas au reproche d'avoir publié un entretien, circonstance que vous avez parfaitement éclair-

cie ainsi que d'autres, si je n'y apercevois une trace nouvelle de cette inconséquence qui veut et ne veut pas. D'ailleurs, qu'étoit-ce que cet entretien, si je me souviens bien, que des généralités, des choses que je savois par d'autres sources que par M. Vinet, et des observations sur l'impression que ces choses avoient produite sur lui, sans le nommer? Les voilà toujours les mêmes, ces partisans de la liberté, de la liberté de la presse, de la publicité *pour eux-mêmes*, et qui ne veulent pas que d'autres publient ce qui pourroit les offusquer en quoi que ce soit.

Plus on réfléchit sur M. Vinet, sur ses écrits, sur sa vie, sur ses opinions, plus on se convainc que les doctrines ne sont autres qu'une philosophie du moi ; je me suis aperçu à diverses reprises qu'il ne comprend pas les doctrines objectives, celles d'après lesquelles notre moi n'est pas la pointe et le centre de tout, mais un point dans l'immensité des êtres, c'est-à-dire qu'il ne comprend ces doctrines que pour les yeux du moi, faisant de sa *conscience* la pierre de touche (das Criterium) de tout : il croit être objectif, et cependant tout prouve qu'il est subjectif au dernier degré . . .

Die auf Betreiben Basels einberufene außerordentliche Tagsatzung vom Mai 1832 ernannte drei Kommissäre, welche eine Vermittlung zwischen den beiden Kantonshälften an die Hand nehmen sollten: von Tscharner (Graubünden), Zraggen (Uri) und Joos (Schaffhausen). Doch hatte dieser Versuch keinen Erfolg, und die ordentliche Tagsatzung vom Juli 1832 hatte sich aufs neue mit Basel zu beschäftigen, zugleich aber auch mit dem Kanton Schwyz, wo die äußeren Bezirke auch eine Trennung vom übrigen Kanton anstrebten und auch der Bürgerkrieg drohte. Abgeordnete des Kantons Waadt zu dieser Tagsatzung waren Druey und Monnard. In bezug auf den Kanton Schwyz trat die waadtländische Abordnung für Trennung ein, wenn ein Vermittlungsversuch scheitere. Hinsichtlich Basels wurde von der Tagsatzung beschlossen, einstweilige Trennung der Kantonsteile anzuerkennen und in den zweifelhaften Gemeinden noch eine Abstimmung vorzunehmen.

Da die Kommissäre für die Durchführung der Tagsatzungsbeschlüsse im Kanton Basel demissionierten, wurden neue gewählt: Eder (Thurgau), Dorer (Aargau) und Druey, nachdem dieser als Kommissär für Schwyz schon in der Wahl gewesen war; doch wurde für jenes Amt der Neuenburger de Chambrier gewählt.

Ueber diese Tagsatzung schrieb Druey von Liestal aus, wo er als Kommissär residierte, einen vielseitigen Brief, in dem er auch ein Bild dieser Tagsatzung gibt. Der Brief ist vom 23. Oktober datiert; der Abschnitt lautet folgendermaßen:

... Je vous parle de parti, voici ceux de la dernière Diète: 1<sup>o</sup> parti aristocratique et rétrograde, retardataire: Uri, Schwyz, Unterwald (les 3 cantons primitifs) avec Valais et Neuchâtel: on les appelle les cinq Cantons ou les *cinq* tout court. Le meneur du parti, c'est M. de Chambrier (Neuchâtel), homme fort habile, d'un esprit cultivé et délié, très-fort dans la connoissance des formes qu'il invoque ou néglige suivant ses convenances. — 2<sup>o</sup> Le parti du mouvement, comprenant: a) les sept Cantons concordans, connus sous le nom *les Sept*: Zurich, Berne, Lucerne, Soleure, St Gall, Argovie et Thurgovie, qui en forment la partie un peu inquiète (ängstlich), le plus animée de l'esprit de parti; b) Vaud, Genève, avec Appenzell (Rhodes-Extérieures), qui en constituent la partie indépendante, ferme, plus dégagée de l'esprit de parti. — 3<sup>o</sup> Le justemilieu, comprenant Glaris, Zug, Fribourg, Schaffhouse, Grisons: le grand meneur, c'est M. Schaller de Fribourg, roué politique, sans principes ni conviction arrêtés, prenant toutes les couleurs, prêt à servir tous les partis, sur-tout ceux qui savent le flatter. — Bâle est dans une situation particulière, à cause de ses dissensions; en général, il est pour les améliorations; mais il va se rejoindre à la ligue des cinq, pour, avec leur appui, essayer de se soustraire aux decrets de la Diète sur la réparation. — Tessin a des instructions assez arriérées avec une députation portée vers le mouvement. — Appenzell, Rhodes-inté-

rieures, a de la tendance à se ranger du côté des cinq. — Il faut observer aussi, qu'à Glaris, il y a tendance vers le mouvement dans la Landsgemeinde, mais le député Catholique Hauser est retardataire, le député protestant Heer est juste-milieu. — A Zug, le député Sidler appartient au mouvement et marche avec tant qu'il peut ; mais son collègue Schœn (1<sup>er</sup> député) est politique équivoque, tartuffe ; le Grand Conseil est encore assez en arrière. — Je ne vous ai pas parlé de meneur du parti du mouvement, parce qu'il n'y en [a] précisément point, chacun exerçant de l'influence à son tour. Ceux qui y sont le plus écoutés sont l'avoyer Edouard Pfyffer (frère de Casimir) de Lucerne, ceux de Zurich, sur-tout le bourgmestre Hess, M<sup>r</sup> le Syndic Rigaud de Genève, M<sup>r</sup> Baumgartner de S<sup>t</sup> Gall, M<sup>r</sup> Eder de Thurgovie, moi ; mais cela ne veut point dire que les autres y soient réduits à la nullité ; bien au contraire, ils sont aussi écoutés à leur tour. Cependant celui de tous qui est le plus en évidence et qui a le plus de crédit, c'est l'avoyer Pfyffer. — J'ai fait centre dans le parti du mouvement, lorsque j'ai lutté avec M. de Chambrier, pour la Commission de Schwyz, et avec M. Scheller soit pour la commission de Schwyz, soit pour être Commissaire fédéral dans le Canton de Bâle. — Encore une observation : Unterwald-le-Bas ne fait pas entièrement chorus avec les rétrogrades ; — La Campagne de Bâle se joindra au mouvement, ainsi que les districts extérieurs de Schwyz quand l'heure de la justice aura sonné pour eux. — *Vaud* a été en bonne partie cause, que Genève a aussi quitté le juste-milieu pour passer au mouvement. Cepend<sup>t</sup> M. Rossi est encore un peu flottant.

Vous voyez que quand on dit *la Diète*, il faut toujours avoir soin de la décomposer et ne pas oublier qu'il y a des partis, des intérêts divers avec des passions qui se font la guerre.

Reizvoll sind die Reflexionen Druueys über Liestal als Stadt (im gleichen Brief) :

... Mais me voici à Liestal, depuis le 5 Octobre. C'est une capitale encore bien novice ; c'est une ville bien petite,

bien pauvre, bien laide, en comparaison de son orgueilleuse et splendide voisine. Je crois qu'il n'y a pas même une pharmacie bien en règle ; c'est dans le genre de Payerne et d'Avenches ; chacun a ses terres et son petit avoir qu'il cultive ; pas de pauvres précisément, mais pas de riches proprement dits : une heureuse médiocrité. En place des beaux équipages de Bâle, on rencontre des chars de fermiers ; dans les rues de derrière des tas d'engrais ; dans toute la ville des vaches et des moutons ; certes c'est bien la *Campagne*. Aussi à Bâle, on dédaigne cette bicoque, on croit que cela ne pourra pas tenir. Mais il en est des villes même les plus belles, comme des familles et des gouvernements, il ne faut pas trop s'attacher à leur origine ; on y rencontre bien souvent de la roture et même des ordures. Le Sauveur est né dans une étable, il a été emmaillotté dans une crèche : c'est du luxe en comparaison du berceau du genre humain, assavoir la poussière et la boue. A Rome aussi, il y avoit dans l'origine des écuries de chèvres, des courtines et du pavot. Je dis donc, grâce aux fautes innombrables des Bâlois, Liestal deviendra grand, que la Campagne subsistera comme Canton (à moins qu'on ne se hâte d'offrir la réconciliation basée sur la plus parfaite égalité des droits ; — mais chimérique espérance !... l'orgueil est là qui met son véto) ; bien plus, je dis qu'elle prospérera et finira par acquérir un plus haut degré de développement que si elle fût restée attachée à la ville.

Höchst bemügend sind die Eindrücke Druueys von Basel und seinen Bekannten daselbst, sowie im großen und ganzen der offiziellen Persönlichkeiten. Daß er bei der gereizten Stimmung, die damals in Basel gegen die Tagsatzung herrschte, nicht gerade freundlichen Empfang erwarten konnte, ist freilich natürlich. Die Tagsatzung hatte beschlossen, daß in 12 unentschiedenen Gemeinden noch einmal über die Zugehörigkeit abgestimmt werden solle, während Basel eine Abstimmung in allen Gemeinden wünschte. Ueberhaupt fühlte sich Basel von der Tagsatzung einigermassen im Stiche gelassen, schon durch

frühere Beschlüsse. Druey fand bei allen Besuchern, dem Bürgermeister Karl Burckhardt wie den Professoren Vinet und De Wette — dieser war seit 1822 Theologieprofessor in Basel und hatte seiner liberalen Ideen wegen Deutschland verlassen —, eine ganz andere Betrachtungsweise der Basler politischen Fragen, als sie seinen Fortschrittsideen entsprach. Er schreibt in dem eben zitierten Brief weiter (die in den Briefen abgekürzten Namen werden hier ausgeschrieben) :

... Après notre arrivée, nous avons été faire une visite de cérémonie à M. Bourkardt 1<sup>er</sup> Bourgmestre qui nous l'a aussitôt rendue à notre auberge à Bâle. C'est un homme froid sec, calculateur. Il étoit accompagné de M. le Conseiller La-Roche, homme fin, insinuant, *politique* ...

J'ai aussi été faire visite chez M. Vinet ... J'ai remarqué avec peine que M. Vinet est entièrement sous les influences et les passions bâloises dans ces malheureuses affaires ; il nourrit des préventions bien enracinées, qu'on croiroit indestructibles sur tout cela ; il vit entr'autres dans les plus désolantes erreurs sur les *faits*. Par exemple, il convient bien que la Gazette de Bâle est passionnée ; mais il est entièrement persuadé que tous les faits qu'elle raconte sont la *pure vérité*. Mon Dieu ! Mon Dieu ! depuis le peu de temps que je suis ici, j'ai pu me convaincre qu'elle renferme et des erreurs et des faussetés, et des mensonges dont la rédaction est visiblement *calculée* avec une grande habileté. Entr'autres, les Commissaires ne font pas un pas, un acte que ce ne soit dénaturé, tronqué, de manière à faire croire qu'ils sont injustes, partiaux, qu'ils ont double poids et double mesure ; si parfois, les faits que cette gazette raconte sont à peu près vrais, alors elle blesse la vérité en passant entièrement sous silence d'autres faits qui sont le complément des premiers, sans lesquels en effet ceux-ci seroient inexplicables ou injustes. Et puis les bruits les plus absurdes et les plus méchants à la fois qui circulent à Bâle sur le compte des Commissaires ! Dieu nous soit en aide ! Mais tout cela est cru, avalé, pris pour bon argent et bonne mon-

naie par la bourgeoisie de Bâle et par la partie de la Suisse qui ne réfléchit pas, ainsi que par le juste-milieu dont la sa[ges]se consiste ordinairement à admettre comme vérité un mensonge afin de maintenir l'équilibre. — J'ai aussi fait visite à M. et M<sup>elle</sup> DeWette que j'ai trouvés à table. M<sup>elle</sup> m'a paru moins bien, moins éthérée que précédemment. M. DeWette m'a produit l'effet d'avoir un peu baissé ; il est aussi pour les affaires de Bâle comme M. Vinet, peut-être pire, en ce qu'il est du Grand Conseil; il paroît ne plus beaucoup goûter la révolution française, à cause de ses *conséquences*. C'est la philosophie du *moi*, ou soi-disant de *la conscience*, professée par M. Vinet comme par M. DeWette, quoique avec des convictions religieuses toutes différentes : ces gens ne peuvent se résoudre à accepter les faits accomplis ; ils veulent l'arbre (le libéralisme en théorie, la révolution française, toutes les révolutions qui perfectionnent et civilisent la société), mais ils ne veulent pas les fruits, quand ils sont amers à leur bouche : ils ne veulent pas de l'égalité des droits quand il s'agit du Canton de Bâle ni de la séparation quand cela les touche ; ils parlent de leurs *droits*, de la *justice* de leur cause ! . . . Oui, dans l'ancien monde, le maître avoit aussi des *droits* sur l'esclave . . .

Einem einzigen Mann zollt er hohe Anerkennung: Oberst Wilh. Vischer, der dazu rate, die Beschlüsse der Tagsatzung anzunehmen, und gewagt habe zu sagen, die jetzige Revolution sei die Nemesis für die Reaktion von 1814. Doch sei er bis jetzt der Prediger in der Wüste.

Die Unterredung mit De Wette hatte diesen sehr verstimmt; er beklagte sich offenbar über Druey, vielleicht bei Frau Piguet selber, und sie teilte es diesem mit; doch war De Wettes Verstimmung Druey nicht recht verständlich.

In dem schon einmal zitierten Brief vom 1. November äußert sich Druey wieder in ähnlicher Weise über stadtbaslerische Persönlichkeiten; hier über Männer, welche dem Tugendbund angehörten, einer Vereinigung jüngerer Liberaler.

Nachdem Druey auseinandergesetzt hat, daß er «cette bonne et excellente demoiselle Ronus», eine intime Freundin Frau Piguets (die Verfasserin von «Der Tante Märchenbuch»), besuchen werde und ihr in ihrer Umgebung natürlich die einseitige Parteinahme für die Stadt nicht übelnehmen könne, fährt er fort:

C'est bien différent de ces esprits qui se sont montrés *révolutionnaires* en théorie, et puis en pratique pour d'autres circonstances et d'autres pays, mais qui reculent devant les conséquences de leur propre système quand elles les touchent d'un peu près, c'est bien différent sur-tout de ceux qui dans les mois d'Août et de Septembre 1830 ont excité, provoqué la Campagne à une révolution et qui, ensuite, se sont cachés derrière les coulisses et sont devenus les ennemis acharnés de cette même révolution, quand ils ont vu qu'elle ne se borneroit pas à mettre leurs jeunes personnes en place des anciens, et que la Campagne vouloit aussi quelque chose pour elle : tels sont M. le bourgmestre Bourkardt, M. le fiscal Bourkardt, M. le professeur Bernoulli (de libérale réputation), M. Wilhelm Geigy qui tous appartenoient au Tugend-Bund que M. De Wette doit bien connaître . . .

Wilhelm Geigy war es in erster Linie gewesen, welcher die Truppensendung nach Gelterkinden im April 1832 befürwortet hatte; er hatte an dem Zuge auch teilgenommen. Eine besondere Verstimmung zwischen dessen Familie und Druey scheint nach Bemerkungen an andern Stellen geherrscht zu haben, weil es sich im Jahre 1828 darum handelte, daß sich dieser durch Vermittlung von Geigys Mutter mit einer Baslerin verheiratete, und daß dieser Plan sich nicht verwirklicht hatte. In dem schon einmal erwähnten Brief vom Januar 1835 schreibt er über Wilhelm Geigy und seinen Bruder:

. . . je dirai que Mess. Geigy sont dans une position qui leur rend un jugement favorable à mon égard bien difficile, soit à cause des antécédens de famille, soit à cause des affaires politiques. L'estime qu'ils veulent bien m'accor-

der est donc d'un bien grand prix . . . Quand je me tâte, je ne saurois trouver la moindre aigreur, le plus petit levain contre eux. Citadins bâlois comme ils le sont, il est impossible qu'ils ne soient très-irrités des services que j'ai rendus à la Campagne de Bâle. M. Wilhelm doit être beaucoup plus irrité que son frère, parce qu'il est plus instruit, plus mêlé aux affaires d'Etat, qu'il a personnellement porté les armes contre ceux que j'ai appuyés, qu'il a éprouvé des mécomptes plus directs, plus cuisans, et, s'il faut tout dire, parce qu'il est pour les idées libérales, ou du moins pour certaines idées libérales, et que l'application qui en a été faite dans son Canton ne lui a pas convenu . . .

Beim Eintreffen der Repräsentanten Dorer, Druey und Eder war die Situation so, daß man eine Zeitlang ein Wiederausbrechen der bewaffneten Feindseligkeiten fürchtete; da André Piguët noch immer in Basel war, beunruhigte sich Frau Piguët begreiflicherweise. In dem von Liestal aus geschriebenen Brief schreibt ihr daher Druey:

Répondant à votre post-scriptum, je vous dirai que vous pouvez calmer vos inquiétudes. Un moment, il y avoit bien des symptomes qui annonçoient quelque entreprise hostile contre la Campagne. Mais les commissaires ayant demandé à quelques Cantons de tenir des troupes prêtes à marcher au premier appel, cela a suffi pour calmer les *enragés* (comme on les appelle) de Bâle et de les engager tout au moins à suspendre les hostilités. Dans quelques semaines et suivant la tournure des évènements, je ne peux répondre de rien. Cependant je n'ai pas lieu de penser que ce soit le moment de retirer André. S'il y avoit un danger réel pour cet enfant, je ne le perdrai pas de vue ; je l'irai tout uniment chercher et vous le renverrai . . .

Am 14. März 1833 beschloß die Tagsatzung, sowohl die eidgenössischen Truppen als auch die Kommissäre abzurufen. An dieser Tagsatzung nahm Druey nicht mehr teil. Da die ursprünglich auf den Januar einberufene Sitzung dieser Behörde aufgeschoben und neue Traktanden auf die Liste gesetzt worden waren, stellten die waadtlan-

dischen Deputierten ihre Mandate zur Verfügung, und an Stelle Drueys wurde wieder De la Harpe gewählt. Ueber den Beschluß dieser Tagsatzung nun schreibt Druey am 18. März von Lausanne aus:

... Or, on en a déjà fait des capitales (des fautes) depuis le peu de temps qu'il (nämlich De la Harpe) est là : la plus considérable est d'avoir voté (le 14) pour qu'il n'y ait plus de Commissaires dans le Canton de Bâle ; à moins d'un miracle, la conséquence en sera de nouveaux troubles, de grands malheurs peut-être ...

Der Widerstand Basels gegen die Beschlüsse der Tagsatzung führte die Stadt zusammen mit den konservativen Kantonen. Als am 4. Oktober gegen den Protest der Kantone Uri, Schwyz, Unterwalden, Wallis und Neuenburg beschlossen wurde, die Trennung im Kanton Basel rechtlich zu anerkennen und beiden Halbkantonen eine Vertretung zu gewähren mit je einer halben Stimme, schloß sich Basel mit den genannten Ständen zusammen zu besonderen Beratungen auf gesonderten Konferenzen in Sarnen. Ja, am 14. November beschlossen die in diesem «Sarnerbund» zusammengeschlossenen Kantone, keine Tagsatzung mehr zu beschicken, wo Vertreter der Landschaft zugelassen würden. Daß diese Vereinigung Drueys Billigung nicht finden konnte, ist selbstverständlich. Er schreibt daher von Lausanne aus am 3. Juni 1833:

Il est une alternative à laquelle les Bâlois n'échappent pas : ou tout est permis, quand il s'agit [de] défendre un principe que l'on croit bon : alors, ils n'ont rien à reprocher à leurs adversaires ; — ou bien on doit soumettre les intérêts de sa ville à des intérêts plus généraux, tout n'est pas permis pour soutenir sa cause, toute excellente qu'on la croie : alors rien n'excusera les Bâlois d'avoir provoqué la conférence de Sarnen et divisé la Suisse en deux camps, pour satisfaire à leurs ressentiments.

Könnte es scheinen, daß Drueys Stimmung stets revolutionsfreudig gewesen sei, so zeigen sich doch auch Gemütsverfassungen, wo er die Gefahren, ja die Furchtbarkeit

gewaltsamer Umwälzungen wohl sieht. Am 7. Juni 1833 heißt es:

Il n'est point étonnant que vous ayez remarqué une expression d'abattement dans ma lettre ; j'étois encore sous le poids de la fatigue dont je vous parlois ; j'étois préoccupé du *prochain* avenir qui nous menace et je cherchois, à me fortifier, à me consoler, en considérant l'avenir *plus éloigné* dont il n'est que le conducteur : je cherchai au fond de la boîte de Pandore . . .

Oui, l'avenir prochain, ce sont les enfers que, comme Télémaque, il faut parcourir avant d'arriver aux Champs-Élysées. Quand même on reconnoît que cet avenir est affreux, cet orage est indispensable pour nous assurer une atmosphère plus épurée, on répugne cependant : c'est comme la *coupe* à avaler . . ., il le faut cependant pour le bien, le progrès, le salut du monde . . .

Eh bien, il faut que le monde soit brûlé, épuré au feu, les étables d'Augias nettoyées, avant qu'on puisse songer à rétablir l'apparence de la paix . . .

In den letzten Julitagen kam es in Küßnacht am Vierwaldstättersee zu Unruhen, und die Schwyzer Regierung besetzte die Ortschaft militärisch. Es drohte offener Bürgerkrieg, und deshalb wurden in der ganzen Schweiz Truppen aufgeboten. Von diesem 3. August ist ein Briefchen datiert an Frau Piguet, die gerade an jenem Tage von ihrem ländlichen Wohnsitz nach Lausanne kam und bei Druey abstieg. Wenngleich das kurze Schreiben nicht auf Basel Bezug hat, darf es hier doch Platz finden; ist es doch immer reizvoll, historische Ereignisse in ihrer Auswirkung auf das Privatleben der Beteiligten zu sehen.

Samedi 3 Août 1833 à 4 heures après-midi —  
fort à la hâte.

Madame et bien chère amie.

Je ne serai peut-être pas à la maison au moment où vous arriverez, ni ma femme non plus.

Celli-ci est à Vallorbe ; elle revient aujourd'hui, mais guères avant les 7 ou 8 heures.

Moi je suis obligé d'être au Cons. d'Etat où nous nous occupons des mesures à prendre à l'occasion de la guerre civile qui a éclaté dans le Canton de Schwyz et qui menace d'embrasser toute la Suisse. Etant Président du Département militaire, c'est à moi de donner les ordres et à prendre les principaux arrangements nécessaires à l'occasion des troupes que nous mettons sur pied conformément à une résolution de la Diète qui fait marcher 5 à 6 mille hommes sur Lucerne et Kusnacht.

Dans tous les cas, je vous verrai demain.

Votre dévoué ami H. Druey, C. d'Etat.

Eine Folge dieser Ereignisse, die freilich nicht zu dem gefürchteten Bürgerkriege in Schwyz führten, war das blutige und mit großer Erbitterung geführte Gefecht bei der Hülfenschanze vom 3. August. Wiederum war es der Schutz der stadttreuen Gemeinden, welche Basel zum Auszug veranlaßte. Der Tag endete mit dem verlustreichen Rückzug der besiegten Stadtruppen nach Basel, und in der ganzen Schweiz war man in Kreisen der Bewegungspartei überzeugt, daß die Besetzung von Küßnacht sowohl als der Auszug der Basler auf einem reaktionären Komplotte der Sarner Konferenz beruhe. In mehreren Kantonen verlangten Volksversammlungen Besetzung des ganzen Kantons Basel und drohten mit Freischarenzügen zur Züchtigung der Stadt. Die Entsendung von Truppen in den ganzen Kanton wurde am 5. August von der Tagsatzung beschlossen und am 17. August die endgültige Trennung des ganzen linksrheinischen Baselbiets von der Stadt. In den Wochen, die dem Auszug vom 3. August vorausgingen, hatte der junge André Piguet seine Ferien zu Hause in Cotterd verlebt und scheint gerade in den entscheidenden Tagen nach Basel zurückgereist zu sein. Er berichtet darüber seiner Mutter — freilich erst am 23. August —:

Je veux te raconter mon retour à Basle. Nous partîmes à 6 heures de Cotterd et nous arrivâmes à 7 heures du soir à Berne où nous entendîmes qu'il y avait des troubles à

Basle ; c'est pourquoi nous prîmes la poste, passâmes par Soleure et Arau et arrivâmes enfin à Basle . . .

Die vermehrte Tatkraft, welche die Tagsatzung jetzt an den Tag legte, spiegelt sich wider in einem Briefe Druueys vom 24. August 1833. Er hatte sich in einer öffentlichen Rede ziemlich scharf ausgedrückt über Basel, und Frau Piguet hatte ihm offenbar ihr Mißfallen ausgesprochen. Ihr Brief ist nicht erhalten, wie alle ihre Briefe aus dieser Zeit verloren sind; aber der Inhalt läßt sich leicht erschließen. Druueys Antwort lautet:

Je souffre de vous avoir fait souffrir au sujet de ce que j'ai dit relativement aux affaires de Bâle ; et cependant, quoique sévère, ce n'est que juste, le seul moyen de mettre la bonne cause à l'abri des entreprises de la mauvaise. On a été que trop longtemps dupe de belles apparences, des beaux-semblans, des paroles douces ou équivoques. Je ne puis pas mieux dire : il y a analogie parfaite avec la cause du catholicisme et celle du protestantisme avant et pendant la guerre des 30 ans. Ce sont des *ennemis*, il faut les traiter comme tels aussi longtemps qu'on ne sera pas à l'abri de leurs menées sourdes. Mais tout en les traitant en ennemis, on peut les traiter avec humanité, de la même manière que l'Évangile et la raison conseillent de traiter les ennemis. Je vous avoue, que je ne trouve rien que de très-simple, de très-logique dans ce que j'ai dit . . .

Im folgenden ist nicht mehr alles lesbar; der Gedanke ist, daß Druuey entweder mißverstanden werde, oder daß man der Wahrheit nicht ins Auge zu sehen wage. Er fährt dann fort:

On voudroit que les choses fussent autrement qu'elles ne sont . . . on les voudroit à son gré, comme on se les représente ; mais ce n'est pas cela ; elles sont comme elles sont, c'est-à-dire tristes. *On te ceindra et on te mènera là où tu ne voudras pas aller . . .*

Diese Auseinandersetzung beruhigte Frau Piguet offenbar nicht ganz; sie muß später noch einmal darauf

zurückgekommen sein. Im März 1835 schreibt Druey über dieselbe Rede noch einmal folgendes:

Je passe aux parties de votre lettre où vous rappelez quelques passages de mon discours de 1833 sur les affaires de Bâle qui vous ont paru justifiés par l'expérience, mais inconciliables avec le Christianisme quoiqu'on appelle cela une sage politique. *Vous disiez, me dites-vous, qu'il faut toujours soutenir son parti et regarder et traiter comme ennemis ceux qui professent une opinion contraire.* Je ne me suis sans doute pas assez clairement exprimé dans la lettre où je vous expliquois le sens de mon discours ; je n'en ai d'ailleurs pas les termes sous les yeux qui peuvent avoir été recueillis avec plus ou moins d'exactitude ou d'inexactitude. Mais ce qui est souligné est mon opinion et je n'y saurois rien voir de contraire à l'esprit du Christianisme, pourvu qu'on s'entende bien et qu'on ne donne pas, par préoccupation ou par toute autre cause de mal-entendu, une valeur aux mots qu'ils n'ont pas . . .

Im folgenden verbreitet sich Druey noch einmal ausführlich über den Sinn seiner Worte, ohne aber etwas wesentlich Neues beizubringen.

Daß seine Tätigkeit in Basel nicht in gutem Andenken stehe, davon gab sich Druey noch später Rechenschaft. Am 22. Juli 1834 äußert er:

J'ai écrit à Troxler et à M. Niederer pour les détourner de toute entreprise révolutionnaire dont le résultat seroit dans ce moment de nous faire écraser. N'en parlez pas à vos Bâlois. Je n'ose guère leur présenter mes complimens ; si cela se peut, je vous y autorise . . .

Noch nach 17 Jahren, am 6. November 1851, bemerkt Frau Piguet in einem Brief:

J'avois, pendant le temps que je vous attendois à chaque heure, la visite . . . de mon fils Bourkhardt, mari de Marie. Ce dernier s'étoit bien réjoui de vous voir et regrette de ce qu'il soit forcé de partir sans vous saluer ; car j'ai senti qu'à Bâle l'opinion s'est bien adoucie à votre égard et vous rend plus justice . . .